de sécurité pour rétablir un contrôle civil;

- renforcer la société civile de sorte qu'elle puisse participer et contribuer à un processus politique inclusif qui soit efficace;
- renforcer la capacité du gouvernement à fonctionner à des niveaux clès : le législatif, l'administration publique, le judiciaire et les gouvernements régionaux;
- assurer la satisfaction des besoins fondamentaux de survie : nourriture, eau, soins de santé, abris;
- appuyer la réconciliation au niveau des collectivités et le rétablissement de la confiance : la coopération fonctionnelle pour des projets de reconstruction de l'infrastructure sociale et économique;
- institutionnaliser la protection et la promotion des droits de la personne, et établir des mécanismes pour punir ceux qui se sont rendus coupables d'atrocités dans le passé;
- faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur des pays, y compris les anciens combattants;
- promouvoir la revitalisation économique dans les zones rurales et urbaines : concentrer ses efforts sur la création d'emplois et la relance des économies domestiques et du secteur des petits exploitants agricoles.

Pour que ces activités de consolidation de la paix atteignent leurs objectifs, il est important de prendre aussi en considération l'interaction des acteurs locaux et internationaux. Les acteurs locaux doivent participer à tous les niveaux de reconstruction. Les institutions gouvernementales, même inefficaces, doivent aussi y prendre part, ainsi que les groupes militants d'opposition. La société civile ne reçoit pas encore l'attention dont elle a besoin pendant le processus de consolidation de la paix (elle doit intervenir au niveau du projet, qu'il s'agisse de la conception ou de la mise en oeuvre). Au niveau international, des organismes et institutions très divers devraient contribuer au processus de paix. L'exemple de l'ACDI, qui finance des projets mis en oeuvre par la GRC, a été cité à cet égard. Enfin, la coordination et la collaboration des